



Paris, le 29 décembre 2017

## Fin du programme de rachat d'actions

Conformément à la décision du conseil d'administration de Rémy Cointreau du 25 juillet 2017 (cf. communiqué du 1<sup>er</sup> août 2017), le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 1<sup>er</sup> août 2017 a pris fin le 29 décembre 2017.

Entre le 1<sup>er</sup> août et le 29 décembre 2017, la société a acquis, dans le cadre de ce programme de rachat, 273 009 actions propres (représentant 0,54% du capital social) pour un prix moyen de 96,44 euros.

Comme annoncé dans le communiqué du 1<sup>er</sup> août 2017, les actions ainsi acquises ont été affectées aux objectifs suivants : 1. Réduire le capital social par annulation d'actions propres ; 2. Satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social ; 3. Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site internet de la société [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com) – rubrique « Finance/ Informations réglementées ».

Contact : Laetitia Delaye – 01 44 13 45 25